

Mieux protéger les TPE/PME du cyber-risque



Mieux
protéger les
TPE/PME du
cyber-risque

Les cyberattaques concernent tous les acteurs de la société: particuliers, entreprises ou administrations. Mais force est de constater que les principaux impactés sont généralement les entreprises de petite ou de moyenne taille.

Une étude IFOP montre que, en France, près de 77% des cyberattaques toucheraient les TPE/PME. Par ailleurs, les dommages de ces attaques numériques peuvent se révéler d'une importance telle qu'elle pourrait compromettre l'avenir même de l'entité touchée. Outre la **baisse ou l'interruption des activités** pendant une certaine durée, une cyberattaque peut également **impacter la réputation ainsi que les relations contractuelles** de l'entreprise touchée, notamment celles avec ses partenaires et/ou sa clientèle.

Pourtant, seulement un tiers des entreprises de petite ou moyenne taille se dit consciente des dangers d'une cyberattaque et prend les précautions de prévention nécessaires. Pour les autres, elles disposeraient de systèmes vulnérables et facilement accessibles aux hackers.

Les assureurs : nouveaux acteurs de la cybersécurité

Si la plupart des assureurs proposent désormais aux professionnels des **assurances cyber-risques** et **e-reputation**, un assureur a décidé d'aller plus loin. Generali s'associe à ENGIE Ineo et Europ Assistance pour lancer une **offre d'assurance spécifique pour les TPE/PME**. Cette dernière vise la réparation et l'indemnisation de ces entreprises en cas de cyberattaque. Le partenariat entre les trois sociétés a pour but d'optimiser au maximum la prise en charge de l'entreprise touchée. Elle sera axée sur trois points :

•

Europ Assistance assurera une prise en charge immédiate :

Europ Assistance dispose d'un **service d'assistance informatique disponible à tout moment**. Elle prendra en charge l'entreprise victime d'une cyberattaque dans les plus brefs délais. Les chargés d'assistance travailleront en collaboration avec les experts informatiques d'Engie Ineo. Ils mettent également en place un accompagnement humain de l'entreprise afin de s'assurer qu'elle comprenne les différentes étapes du processus de restauration.

•

La réparation des données par Engie Ineo

Une fois la cyberattaque avérée, la société Engie Ineo sera chargée de **restaurer les données informatiques**. A cet effet, son équipe technique devra effectuer une enquête pour établir un diagnostic et déceler les preuves de l'attaque. Ils doivent ensuite reconstituer et restaurer les différentes données volées ou cryptées par les hackers. Le contrat d'assurance prévoit une **garantie « temps d'intervention » d'une heure**. Enfin, les services informatiques de l'entreprise devront étroitement collaborer avec la société Engie Ineo.

•

Generali indemnifiera les dommages

Pour l'assureur Generali, sa mission tiendra à l'**indemnisation des dommages matériels mais aussi des pertes financières** découlant de l'attaque. Elle prendra donc en charge les frais d'expertise et de restauration des données, les pertes d'exploitation ainsi que la responsabilité civile et autres frais générés par la cyberattaque. Pour couvrir exactement chaque entreprise assurée, Generali prévoit de mettre en place un questionnaire spécifique afin d'évaluer le niveau d'exposition de l'entreprise au risque d'attaque numérique et d'adapter la protection selon sa taille.

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contenus, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRTF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Source : *Cyberattaques: l'assurance se développe*